



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Auxerre, le 24 JAN. 2024

Service Forêt, Risques, Eau et Nature
Unité Milieux Aquatiques, Assainissement et Pêche

Le chef de service

à

Affaire suivie par : Franck MARTIN
Tél : 03 86 48 42 62
ddt-sefren-eau@yonne.gouv.fr

Mairie
32 Grande Rue
89200 SERMIZELLES

LR/AR

Objet : réhabilitation du système d'assainissement de Sermizelles
Ref : DEC 477
P.J.: dossier de déclaration
récépissé de déclaration
résumé de déclaration
modèle de certificat d'affichage

Par courrier reçu par mes services le 4 décembre 2023, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant la réhabilitation du système d'assainissement de SERMIZELLES.

Ce dossier est enregistré sous le numéro 0100036949

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration et son résumé relatifs à cette opération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après consultation des services et notamment de l'Agence Régionale de Santé, et instruction de votre dossier, ce dernier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors **vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier et du récépissé ci-joint.**

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date du présent récépissé.

À défaut, en application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, la déclaration du projet cessera de produire effet lorsque celui-ci n'aura pas été mis en service ou réalisé dans le délai fixé par l'arrêté d'autorisation ou, à défaut, dans un délai de trois ans à compter de la date de déclaration.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Par ailleurs, je vous informe que ce dossier doit faire l'objet par vos soins, d'une information du public selon les modalités suivantes :

- la durée d'information du public est d'un mois minimum,
- les copies de ce courrier, du récépissé de déclaration et de son résumé, sont à afficher en mairie,
- un exemplaire du dossier de déclaration y est mis à la disposition du public.

Il vous reviendra d'adresser à mon service l'achèvement de la période d'affichage, une copie du certificat d'affichage dont un modèle vous est proposé en pièce jointe.

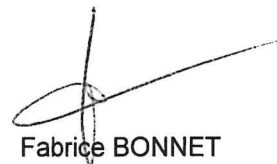
Le dossier de déclaration, le récépissé de déclaration, son résumé et le présent courrier d'accord, seront mis par mes services à la disposition du public sur le site internet de la préfecture durant au moins six mois.

La décision sur ce dossier sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Enfin, j'attire votre attention sur les précautions à prendre durant la réalisation des travaux prévus sur le réseau de collecte des eaux usées. En effet, celui-ci est situé en totalité en périmètre de protection du captage communal protégé par arrêté de DUP en date du 10 mai 1991 : **ainsi, une attention toute particulière est à apporter afin de prévenir le transfert de polluants vers les eaux souterraines. En cas d'accident, le gestionnaire du réseau d'eau potable, l'ARS et mon service, devront être prévenus dans les plus brefs délais.**

Il vous reviendra d'informer mon service du démarrage de la phase opérationnelle de ce dossier.

Le chef du service,



Fabrice BONNET

Copie dématérialisée avec pièces jointes

ARS ars-bfc-dsp-se-89@ars.sante.fr

SATESE satese@yonne.fr

ATD herve.raton@yonne.fr

Artelia florens.morel@arteliagroup.com yara.kanso@arteliagroup.com daniel.veloso@arteliagroup.com

AESN guillaume.maillard@aesn.fr

CCAVM contact.ccavm@orange.fr